



## Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2025 - 26

### Théâtre et Techniques de Communication - Mise en Scène

Master de Type long - 60 crédits

#### Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Mise en scène s'inscrit dans la continuité du Bachelier. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur·ice, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

##### - Travail artistique de fin d'études (TAFE):

Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul·e la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel de mise en scène. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre de production défini en accord celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

##### - Stages:

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels iel aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

##### - Cours:

Ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

#### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...)
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

**Bloc M1****60 crédits****Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**  
**Identifiant de l'UE****Pratique artistique de la mise en scène**  
**UE.TTCMES.M1.1**

<b>Descriptif</b>	Témoigner, dans le cadre de la création, autonome d'une forme dramatique courte qui associe des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle (direction d'acteur, dramaturgie, scénographie, espace sonore, lumière, costumes,...), présentée au public, de l'acquisition de capacités d'autonomie, d'expression singulières et de maîtrise des techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>54%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>450 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,8,10</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	
<b>Corequis</b>	
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	TAFE - Mise en scène d'une forme courte théâtrale	1	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.							
<b>Obligatoire/optionnelle</b>		<b>Obligatoire</b>							
<b>Crédits ECTS</b>		<b>4 cr</b>							
<b>Pondération</b>		<b>6%</b>							
<b>Volume horaire</b>		<b>60 h</b>							
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>2,5,6,7,10</b>							
<b>Niveau de certification</b>		<b>7</b>							
<b>Prérequis</b>									
<b>Corequis</b>									
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>							
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>M1</b>							
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>2</b>							
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.							
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>							
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>							
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>		<b>A choisir pour un total de 4 de pondération</b>							
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Éclairage sur productions	1	à choix	TP				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.			
<b>Obligatoire/optionelle</b>		<b>Obligatoire</b>			
<b>Crédits ECTS</b>		<b>2 cr</b>			
<b>Pondération</b>		<b>5%</b>			
<b>Volume horaire</b>		<b>30 h</b>			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>2,3,4,10</b>			
<b>Niveau de certification</b>		<b>7</b>			
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>M1</b>			
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>1</b>			
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>			
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>			
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Écriture dramatique	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).				
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	3 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage,...).				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,10				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif					
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	1%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation					
Service responsable de l'organisation					
Service responsable de l'évaluation					
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Sociologie générale)	Chasse et arènes	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	15 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>		<b>Obligatoire</b>			
<b>Crédits ECTS</b>		<b>1 cr</b>			
<b>Pondération</b>		<b>3%</b>			
<b>Volume horaire</b>		<b>15 h</b>			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>1,2,3,5,7,9</b>			
<b>Niveau de certification</b>		<b>7</b>			
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>M1</b>			
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>2</b>			
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>			
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>			
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>					
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,5,7,9</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
Obligatoire/optionnelle	<b>Obligatoire</b>				
Crédits ECTS	<b>15 cr</b>				
Pondération	<b>15%</b>				
Volume horaire	<b>210 h</b>				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	<b>1,2,3,4,5,6,8,10</b>				
Niveau de certification	<b>7</b>				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	<b>Français</b>				
Position Chronologique de l'UE	<b>M1</b>				
Quadrimestre de programmation	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
Service responsable de l'évaluation	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
	<b>Travail écrit de fin d'études ()</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.